

# STOP MINE - SALAU

Association loi 1901 - siège social : Mairie 09140 Couflens

## Communiqué de presse

Dimanche 14 octobre 2018

### Mine de Salau

## Nouvelle victoire, mais le Gypaète est menacé !

**L'arrêté du 14 septembre 2018, de la Préfète de l'Ariège a été suspendu par le tribunal administratif de Toulouse, mais un nouvel arrêté préfectoral autorisant des survols à basse altitude en hélicoptère vient d'être publié.**

Alors que l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2018 autorisant des « travaux de sécurité » dans l'ancienne mine de Salau vient d'être suspendu par le tribunal administratif de Toulouse, la Préfète de l'Ariège autorise de nouveaux « travaux miniers » : le survol en hélicoptère, à basse altitude, de toute une zone située au sud du village de Salau. Cette zone Natura 2000 est aussi une ZPS - Zone de Protection Spéciale - pour un grand nombre d'espèces dont le Gypaète Barbu.

Cette nouvelle autorisation de la Préfète va à l'encontre

- des dispositions de la convention tripartite (État, Préfecture, Variscan) signée le 14 mars 2017,
- des réglementations européennes, notamment les directives « habitats ».

De plus cet arrêté est en parfait désaccord avec ce qu'avait affirmé en juin 2018 l'ancienne Préfète de l'Ariège - Marie Lajus - : la société Variscan ne doit pas effectuer de recherches minières tant que l'étude préalable « amiante » n'aura pas abouti, « *Les opérations de Variscan Mines doivent être limitées à la gestion de la sécurité, à la protection de l'environnement et aux travaux nécessaires pour conduire l'évaluation des risques et la tierce expertise associée<sup>(1)</sup>* ».

Or ce nouvel arrêté permet des survols intensifs et à basse altitude du territoire du PERM. Ils ont pour but de faire de la recherche minière par relevé géophysique et auront lieu à partir du 18 octobre 2018 alors que l'expertise amiante n'a pas encore commencée !

**Stop Mine Salau et les associations environnementales qui ont alerté la Commission Européenne de cette perturbation sans précédent de l'avifaune exceptionnelle à laquelle est dû le classement en Zone de Protection Spéciale du secteur, demandent à Mme la Préfète de l'Ariège de retirer immédiatement, à Variscan Mines SAS, l'autorisation d'effectuer ces survols.**

Stop Mine Salau  
relationpresse.sms@gmail.com - 07 85 64 21 61

(1) : extrait du compte rendu de la CLICS du 13 juin 2018